

SYNERGY SMALLER CIES

FCP de capitalisation

Catégorie AMF : Actions Zone Euro



RAPPORT DE GESTION AU 31.12.2007

Le présent rapport de gestion concerne la période du 29 juin 2007 au 31 décembre 2007.

Objectif de gestion : L'objectif est de réaliser sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence MSCI Small Cap EMU, tout en satisfaisant aux normes fixées pour les Plans d'Epargne en Actions.

Indicateur de référence : MSCI Small Cap EMU, dividendes réinvestis. Cet indice mesure l'évolution d'une centaine de valeurs cotées dans les pays de la zone euro, et dont la capitalisation médiane est inférieure à 5 milliards d'euros.

Profil de risque : Le FCP est investi à hauteur d'au moins 75% et jusqu'à 100 % en actions et subit par conséquent les aléas des marchés d'actions. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés d'actions sont particulièrement risqués, qu'ils peuvent connaître des périodes de fortes baisses pouvant durer plusieurs années et entraîner pour les investisseurs de lourdes pertes en capital.

La stratégie mise en œuvre par l'équipe de gestion entraîne pour l'investisseur plusieurs risques venant s'ajouter aux aléas des marchés d'actions :

1. Le risque de liquidité, du fait de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP investit. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.
2. Le risque de change, le FCP pouvant être investi en valeurs cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 40% de son actif au maximum.
3. Le risque de taux et le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir des titres de créances et instruments du marché monétaire, dans une limite de 25% de son actif au maximum.
4. Le risque lié à l'intervention sur les marchés émergents d'Europe de l'Est, du fait de la possibilité pour le FCP d'être investi jusqu'à 30% de son actif en valeurs cotées sur les marchés émergents d'Europe de l'Est. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Le présent rapport de gestion n'a pas été visé par le Commissaire aux comptes de l'OPCVM.

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DU SEMESTRE

Les changements mentionnés ci-après sont tous intervenus en date du 18 juillet 2007.

Ajout d'un nouveau gestionnaire financier par délégation

La gestion financière du FCP reste partagée entre SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et des gestionnaires financiers par délégation. Néanmoins, un gestionnaire financier par délégation supplémentaire a été désigné par SYCOMORE ASSET MANAGEMENT. **Ce nouveau gestionnaire financier par délégation est AS AVARON ASSET MANAGEMENT, société de gestion estonienne établie à Tallinn (Estonie).** Cette délégation a été souhaitée par SYCOMORE ASSET MANAGEMENT pour faire bénéficier le FCP de l'expertise et du savoir faire de AS AVARON ASSET MANAGEMENT dans la sélection et le suivi des petites et moyennes capitalisations de la « nouvelle Europe » (Pologne, Hongrie, République Tchèque et autres pays de l'Est de l'Europe).

Modification de la répartition des actifs entre chaque poche

Désormais chaque poche peut représenter jusqu'à 30% de l'actif du FCP, la répartition des actifs entre chaque poche étant décidée et réévaluée par SYCOMORE ASSET MANAGEMENT, en fonction des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés régionaux et en concertation avec chaque gestionnaire financier par délégation ainsi que chaque conseiller. Auparavant chaque poche représentait un cinquième de l'actif du FCP.

Possibilité d'investissement sur des marchés limitrophes

Désormais les investissements des gérants financiers ne se limiteront plus à leur seule zone géographique de référence. Chacun pourra acquérir pour le compte du FCP, à titre accessoire, des valeurs cotées sur un marché limitrophe, sous réserve de l'accord préalable de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et du respect des autres dispositions du prospectus du FCP.

Modification de l'indicateur de référence du FCP

L'indicateur de référence du FCP, qui sert à en apprécier les performances et à calculer la commission de surperformance, est modifié au profit de l'indice MSCI EMU SMALL CAP Total Return. Cette modification est justifiée par la plus grande représentativité de cet indice au regard de la stratégie d'investissement du FCP et notamment de la capitalisation médiane des sociétés en portefeuille.

Modification de la capitalisation moyenne des sociétés cibles

L'équipe de gestion privilégie toujours les petites et moyennes capitalisations. Toutefois, il est précisé que l'équipe de gestion privilégiera désormais les entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros, contre cinq milliards d'euros auparavant.

Modification du profil de risque du FCP

Un risque supplémentaire vient s'ajouter au profil de risque du FCP, à savoir le risque lié à une intervention sur les marchés émergents d'Europe de l'Est. Ce risque tient au fait que l'investissement sur les marchés émergents d'Europe de l'Est comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés, qui peut affecter la valeur liquidative du FCP.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents d'Europe de l'Est, sur lesquels le FCP pourra être exposé jusqu'à 30% de son actif, peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à une volatilité de marché plus élevée, ainsi qu'un risque de liquidité accru.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la zone géographique prépondérante demeure composée des six pays suivants : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique et Espagne.

Modification de la commission de mouvement perçue par le dépositaire du FCP

Le forfait maximum de la commission de mouvement perçue par le dépositaire du FCP à l'occasion de chaque transaction est porté à 300 euros TTC.

Suppression de la commission de mouvement acquise à la société de gestion

La commission de mouvement, qui rémunère la société de gestion à hauteur de 0.40% du montant de chaque transaction, est supprimée. Le FCP ne paiera plus aucune commission de mouvement à la société de gestion pour les transactions réalisées dans le cadre de la gestion du portefeuille.

Méthode de calcul du ratio d'engagement

Conformément à la réglementation en vigueur, il est désormais précisé dans la Partie 4 de la note détaillée « Règles d'investissement » que la méthode utilisée pour le calcul de l'engagement du FCP sur les marchés à terme est la méthode linéaire.

Modalités de consultation de la politique de vote de la société de gestion

Il est désormais indiqué dans le prospectus simplifié du FCP selon quelles modalités les porteurs peuvent consulter la politique de vote de Sycomore Asset Management, ainsi que le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote détenus pour le compte des OPCVM gérés.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds Synergy Smaller Cies développe une stratégie de performance absolue en investissant sur le segment des petites capitalisations de la zone euro. Cogéré par cinq équipes locales, le fonds bénéficie de l'expérience et du savoir-faire de chacune d'entre elles sur son marché national.

Conformément à l'objectif de gestion, le portefeuille du fonds a été concentré sur environ 100 investissements au sein de cinq pays : France, Allemagne, Pays-Bas, Italie et Espagne. Ces investissements ont été réalisés dans des petites et moyennes valeurs cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros.

Au cours du second semestre 2007, le taux d'exposition du fonds aux actions a évolué entre 86% et 98% alors que la répartition géographique était relativement plus pondérée sur l'Allemagne et l'Espagne (poids d'environ 23% de l'actif net) et un peu moins sur la France et l'Italie (environ 16.5%).

Au 31 décembre 2007 l'exposition actions du FCP est de 98% de l'actif répartie à hauteur de 16.7% en France, 23.8% en Allemagne, 16.5% en Italie, 22.8% en Espagne et 20.3% aux Pays-Bas. Le fonds comporte une centaine de lignes dont la capitalisation boursière médiane est légèrement supérieure à 500 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le FCP Synergy Smaller Cies affiche une volatilité de 12.2% sur l'année 2007 contre 15.7% pour son indice de référence. Son bêta est de 0.74 et son alpha de 1.1%. Ces statistiques confirment la bonne maîtrise du risque au sein du fonds malgré un environnement de marché perturbé.

Sur le semestre, Synergy Smaller Cies enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur le semestre	Performance de l'indice MSCI Small Cap EMU
A	-14.42%	-13.78%
R	-14.64%	-13.78%

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Au 30 juin 2004	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2006		Au 29 juin 2007	
			A	R	A	R
Nombre de parts	207 586	785 082	837 567	3 154	859 055,5855	23 547,1843
Valeur de la part	222.28 €	288.61	347.55	346.79	458,50 €	455,20 €
Actif net total	46 143 745,79 €	226 588 062,47 €	292 196 820,99 €		404 601 831 €	

	Au 31 décembre 2007	
	A	R
Nombre de parts	764 425,9535	23 096,3071
Valeur de la part	392.39 €	388.58 €
Actif net total	308 929 012 €	

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

Groupe de valeurs	Pourcentage arrondi de l'actif net	
	Semestre sous revue	Semestre antérieur
Actions et valeurs assimilées	97.73% (dont 56.45% en cession temporaire)	86.10% (dont 47.83% en cession temporaire)
Obligations et valeurs assimilées	0.07%	0.05%
Bons du Trésor	-	4.94%
Autres TCN	-	2.47%
Total TCN	-	7.41%
Titres OPCVM	9.98%	6.26%
Titres FCC	-	-
Autres valeurs mobilières	-	-
Cessions temporaires de titres	56.45%	47.83%
Opérateurs débiteurs et autres créances	-	-
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0.18%	-0.16%
Disponibilités	-7.8%	0.31%
Autres	-	-
TOTAL actif net	308 929 011.90 €	404 601 830.66 €

Le détail du portefeuille du FCP au 31/12/2007 peut être obtenu sur simple demande auprès de Sycomore Asset Management (24, rue Jean Goujon - 75008 Paris).

RATIO D'ENGAGEMENT SUR LES MARCHES DERIVES

Marché à terme	Engagement en % de l'actif net
Contrats / Futures	-

TABLEAU D'EXPOSITION AUX RISQUES

Risque actions	Bilan	Hors bilan
Actions et valeurs assimilées	302 035 839,14 €	-
Risque de taux et de crédit	Bilan	Hors bilan
Obligations et valeurs assimilées	211 109,98 €	-
TCN	-	-
Risque de change	Bilan	Hors bilan
-	-	-

** Le tableau d'exposition aux risques ne tient pas compte des titres d'OPCVM détenus par le FCP.*

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

A cette fin, un comité de sélection se réunit au moins deux fois par an pour évaluer les performances des intermédiaires déjà sélectionnés et décider de la sélection de nouveaux partenaires.

Le dernier comité de sélection s'est tenu le 18 décembre 2007.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.

24-32, rue Jean Goujon

75008 Paris

Tél. : 01.44.40.16.00

Fax : 01.44.40.16.01

E-mail : info@sycomore-am.com